



Juin - Septembre 2023

Révision 2023 du PRS Nouvelle-Aquitaine pour enrichir notre projet de santé pour la Nouvelle-Aquitaine

RÉVISION
2023

PRS 2018-2028
**NOUVELLE
AQUITAINE**
Projet Régional de Santé

Les principes d'élaboration du PRS Nouvelle-Aquitaine

La définition de la politique régionale de santé

Le Projet régional de santé (PRS) définit la **politique de santé** de notre région, en cohérence avec la **Stratégie nationale de santé**. Il offre un cadre d'action à tous les acteurs de la santé du territoire pour améliorer l'état de santé de la population, faciliter l'accès aux soins et lutter contre les inégalités.



Un PRS stratégique et opérationnel

Le nouveau PRS est constitué de **3 documents** :

- le **Cadre d'orientation stratégique (COS)** 2018-2028 modifié, qui fixe les objectifs et les résultats à atteindre à 10 ans,
- le **Schéma régional de santé (SRS)** 2023-2028, qui décline le COS en objectifs opérationnels sur 5 ans,
- le **Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS)** 2023-2028, qui définit sur 5 ans les actions à destination des publics les plus vulnérables.

Répondre aux besoins de santé des Néo-Aquitains

Le PRS s'appuie sur :

- une **analyse des enjeux de santé en Nouvelle-Aquitaine** à partir des diagnostics régionaux et territoriaux 2017 et de leurs actualisations,
- une **concertation élargie avec les acteurs de santé** pour partager les enjeux et les priorités de la politique régionale de santé et la rendre plus opérationnelle (29 groupes de travail, 83 réunions techniques, 1 séminaire régional le 11 mai 2023,...),
- une **consultation citoyenne** réalisée sur 9 thématiques de santé,
- **46 réunions territoriales** organisées fin 2022 dans le cadre du conseil de la refondation (CNR) santé,
- un **bilan à mi-parcours** du PRS 2018-2028.

Cliquez sur **En savoir +** pour accéder au document ou scannez le QR code avec votre smartphone



Diagnostics régionaux

[En savoir +](#)



Consultation citoyenne

[En savoir +](#)



Réunions territoriales CNR

[En savoir +](#)



Bilan à mi-parcours

[En savoir +](#)

Lisibilité, efficacité, évaluation

- ▶ Un PRS appuyé sur une structure similaire au précédent, **synthétique et lisible** pour permettre à tous les acteurs de comprendre la politique régionale et de s'y inscrire.
- ▶ **Un volet opérationnel** recherchant des **résultats** et une efficacité dans l'action.
- ▶ **Une exigence de suivi et d'évaluation renforcée**, notamment autour d'un nombre resserré d'indicateurs dits traceurs, complétés en 2023 afin de tenir compte des enseignements de la crise de la covid-19.

Une finalité :

Améliorer l'état de santé de tous en Nouvelle-Aquitaine.

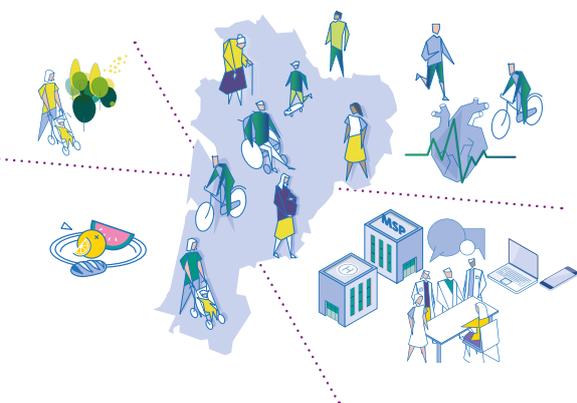
Une ambition :

Amplifier la transformation du système de santé pour garantir la qualité des réponses aux besoins de la population et l'accessibilité globale aux services.

Des enjeux transversaux :

Agir sur les milieux de vie et promouvoir les comportements favorables pour prévenir les atteintes évitables à la santé.

Améliorer les parcours de santé sur les territoires pour mieux répondre aux enjeux du vieillissement et des maladies chroniques, et aux nouvelles aspirations des citoyens.



La phase de consultation sur le PRS



La consultation se déroule du du 28 juin au 29 septembre 2023. Les avis recueillis permettront d'enrichir le Projet régional de santé avant sa publication par arrêté du Directeur général de l'ARS en octobre 2023.

La consultation porte sur les trois documents constitutifs du PRS : le Cadre d'orientation stratégique, le Schéma régional de santé et le Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies.

Une large consultation

Les autorités consultées dans leur champ de compétences respectives sont :

- la **conférence régionale de la santé et de l'autonomie**
- les **conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie**
- le **préfet de région**
- les **collectivités territoriales** de la région
- le **conseil de surveillance de l'Agence régionale de santé**.

Sur décision du directeur général de l'ARS, **les conseils territoriaux de santé, les associations des maires et les associations des maires ruraux** seront également consultés, afin de poursuivre l'association des territoires à l'élaboration puis à la mise en œuvre du PRS.

Conformément à l'article R. 1434-1. du Code de la santé publique, le projet régional de santé est arrêté par le directeur général de l'Agence régionale de santé après avis de ces autorités.



À noter :

L'avis d'une collectivité territoriale doit prendre la forme d'une délibération, et non d'un simple avis du maire ou du président de la collectivité.



Durant cette période de consultation, l'ensemble des acteurs en santé et des citoyens peuvent également faire part de leurs propositions par voie électronique : ars-na-prs@ars.sante.fr



Documents soumis à la consultation :

- Projet de COS
- Projet de SRS
- Projet de PRAPS

Accéder aux documents soumis à consultation et à l'avis de consultation sur la page « Consultation réglementaire PRS 2018-2028 révisé » du site internet

nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



En savoir +

Les modalités de la consultation



Publication de l'avis de consultation sous forme électronique au recueil des actes administratifs de la préfecture de région



Les avis doivent être transmis à l'Agence régionale de santé :

- **sous forme électronique** (version signée au format pdf), à l'adresse suivante : ars-na-prs@ars.sante.fr
- **ou par courrier** à l'Agence régionale de santé Cabinet
Espace Rodesse - 103 bis rue Belleville
CS 91704 - 33063 Bordeaux cedex

Le délai pour rendre l'avis est de trois mois.



À défaut d'avis émis dans les 3 mois à compter de la publication de l'avis de consultation, l'avis est réputé rendu.

Les principales problématiques de santé à 10 ans



Plus des 2/3 des décès après 65 ans dus aux maladies cardio-vasculaires et aux cancers (respectivement 28,2 % et 25,7 % des décès)



1/3 de décès avant 65 ans évitables par des actions de prévention (décès liés au tabac, à l'alcool ou aux accidents)



Les maladies chroniques qui touchent 20,2% des Néo-Aquitains (1,3 million de patients), en majorité des plus de 65 ans : maladies cardio-vasculaires, diabète, cancers et pathologies mentales



3 ans d'écart entre le département où l'on vit le plus vieux (les Pyrénées Atlantiques), et celui où l'on vit le moins vieux (la Creuse)



La perte d'autonomie, liée au vieillissement de la population (14 % des habitants de Nouvelle-Aquitaine seront âgés de plus de 75 ans et plus d'un quart de la population aura 65 ans ou plus en 2027)

Des médecins généralistes inégalement répartis. 1/3 d'entre eux a plus de 60 ans



Un taux d'équipement régional sanitaire et médico-social supérieur à la moyenne nationale, mais avec de fortes disparités départementales

Les orientations et les priorités d'actions du Projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028



Cadre d'orientation stratégique à 10 ans (2018-2028) :

5 orientations stratégiques pour répondre aux enjeux de santé en Nouvelle-Aquitaine validées par la communauté des acteurs en santé¹

- Amplifier les actions sur les déterminants de santé et la promotion de la santé,
- Promouvoir un accès équitable à la santé sur les territoires,
- Renforcer la coordination des acteurs et améliorer les parcours de santé,
- Renforcer la démocratie sanitaire et la place du citoyen, acteur de sa santé et du système de santé,
- Soutenir et amplifier l'innovation au service de la qualité et de l'efficacité du système de santé.



Schéma régional de santé à 5 ans (2023-2028) :

3 axes opérationnels pour mettre en œuvre les orientations du COS

- Renforcer la prévention et l'action sur les déterminants de santé,
- Organiser un système de santé de qualité, accessible à tous, dans une logique de parcours de santé,
- Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge et des organisations et rendre le système de santé plus résilient face aux crises.



Le Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis à 5 ans (2023-2028) :

6 objectifs opérationnels du SRS déclinés spécifiquement en faveur des publics les plus vulnérables.

- Prioriser les actions pour les jeunes de 0 à 25 ans,
- Renforcer le pouvoir d'agir des personnes,
- Développer les dispositifs d'accès aux soins et aux droits,
- Éviter les ruptures de parcours,
- Prioriser les territoires fragiles,
- Agir sur le logement et l'hébergement.

1- réunis à Angoulême le 9 mars et le 27 juin 2017

